

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHEAN - René BACCINO - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nourati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Daniel NAVARRO - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nathalie LAINE - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Bernard MARTY - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Christophe MASSE représenté par Josette FURACE - Florence MASSE représentée par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Christyane PAUL représentée par Maxime TOMMASINI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Dominique TIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Michel CATANEO - Yann FARINA - Laurent LAVIE - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 007-664/15/CC

■ Délégation du Conseil de Communauté au Président pour la mise en oeuvre du programme Euro Medium Term Note (EMTN)

DDIF 15/12795/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Récemment, le besoin de financement long terme de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (MPM) s'est stabilisé, mais est resté conséquent de l'ordre de 150 M€ par an. La période de crise de liquidités bancaires a conduit MPM dans une démarche de diversification de ses modes de financement, avec le recours, en particulier, au financement désintermédié.

Trois opérations de financement obligataire, de 71 M€ au total, dont deux en mai, et une en juin, ont été menées en 2014. Elles ont permis l'obtention de conditions financières intéressantes.

Afin de poursuivre dans cette voie et de recourir plus simplement au financement obligataire et de manière moins onéreuse lorsque le marché offre des opportunités, le Conseil de Communauté, par délibération du 25 avril 2014 – délibération n°026-089/14/CC - a acté le principe de mettre en place une démarche de long terme autour de ces instruments obligataires avec la mise en œuvre d'un programme Euro Medium Term Notes (EMTN). Ce programme EMTN consiste, pour un agent économique –MPM- qui prévoit à moyen ou long terme de réaliser des émissions régulières d'obligations, à faire paraître une documentation unique – le prospectus- mis à jour annuellement, et couvrant les émissions à intervenir sur le marché. Ce document réglementaire, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers, est destiné à la bonne information des investisseurs appelés à souscrire les obligations émises par MPM. Le programme EMTN propose un cadre réglementaire, qui inclue des obligations légales, notamment la désignation d'un conseil juridique et d'un arrangeur, ainsi que des documents types nécessaires à chacune des émissions.

L'arrangeur ayant été désigné – HSBC- ainsi que le conseiller juridique – Waston Farley & Williams LLP - sur les recommandations de ce dernier, Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-10, L.1611-3-1 et L.3211-2 du Code général des collectivités territoriales,
- Le Code monétaire et financier et notamment l'article L. 213-3 relatif à l'émission de titres de créances négociables,
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole,
- L'élection du Président de la Communauté Urbaine le 07 avril 2014,
- La loi du 26 juillet 2013 dite de séparation et de régulation des activités bancaires,

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

- La délibération n°026-089/14/CC du 25 avril 2014 autorisant le Président de recourir à l'emprunt, aux instruments de couverture, aux lignes de trésorerie et de déroger à l'obligation de dépôts des fonds auprès de l'Etat,
- La circulaire NOR/INT/B/02/00115/C du 29 avril 2002 relative aux titres de créances négociables,
- La circulaire NOR/ECO/R/04/60116/C du 22 septembre 2004 concernant les conditions de dérogation à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat des fonds des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- La circulaire interministérielle n° NOR/IOCB/1015077C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités locales,

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- La nécessité de mettre en place une démarche de long terme autour des instruments obligataires avec la mise en œuvre d'un programme Euro Medium Term Notes (EMTN),
- La nécessité pour Marseille Provence Métropole de diversifier ses prêteurs et conduire une gestion active de sa dette et d'en minimiser le coût financier à partir d'une stratégie financière optimale,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1:

Monsieur le Président pourra procéder, pour la durée de son mandat et jusqu'à l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement général des conseils municipaux, dans les limites fixées ci-après, à la mise en place d'un programme EMTN (Euro Medium Term Notes) d'un plafond de 400 millions d'euros permettant la réalisation d'emprunts, sous la forme d'obligations ou titres de créances, destinés au financement des investissements prévus par le budget, dans la limite du montant inscrit des crédits ouverts (budget primitif et décisions modificatives) et passer à cet effet les actes nécessaires.

Cette délégation de compétence s'inscrit dans le cadre de la politique de gestion de la dette engagée par la Communauté Urbaine qui vise à faire face efficacement à l'évolution des conditions de marché, autrement dit diversifier son encours de dette, maîtriser le risque de taux inhérent à la volatilité des marchés financiers pour diminuer la charge d'intérêts.

Les titres émis dans le cadre du programme EMTN susvisé devront respecter les limites et les conditions prévues par la délibération du 25 avril 2014 n°026-089/14/CC.

Les titres pourront être émis à taux fixe ou à taux variable ou révisable, et les index de référence du taux des titres émis pourront être tout index communément usité par les marchés financiers et permettant une mise en concurrence des prêteurs, notamment l'inflation française ou européenne ou CMS (Constant Maturity Swap).

La durée maximale des emprunts ne pourra excéder 30 ans.

**Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015**

Pour ce faire, Monsieur le Président est autorisé à négocier et signer l'ensemble des actes et des contrats composant la documentation du programme EMTN et relatifs au programme, et notamment le contrat de placement et le contrat de service financier, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire à la mise en place du programme.

Article 2 :

Au titre de la délégation, Monsieur le Président pourra procéder, à l'exécution du programme EMTN, et notamment accomplir et signer tous les actes relatifs au suivi – suppléments au prospectus de base – et à la mise à jour annuelle du programme ainsi qu'aux émissions publiques et aux placements privés dans la limite des autorisations budgétaires annuelles.

Article 3 :

L'assemblée délibérante sera tenue informée chaque année des actes pris dans le cadre de cette délégation.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Finances et au Budget

Jean MONTAGNAC

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER